

Décision

Générale

colonial

Décision n° 767 nominant l'aqel Mohamed Ali, chef de la tribu Kaboba

n° 767

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnanée organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 2 mars 1910 portant, règlement, sur la solde,et tous accessoires du personnel colonial

Vule décret, du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vul'avis favorable du commandant de cercle de Tadjourah et des chefs de collectivités,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'akel Mohamed Ali est nommé Chef de la tribu Kaboba et des fractions qui en dépendent

Art. 2

— Il percevra à ce titre une allocation mensuelle de mille francs (1,000 fr.).

Art. 8

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.